



RÉSOLUTION 01/07 **CONCERNANT LE SOUTIEN DU PLAN D'ACTION INTERNATIONAL INN**

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI),

RAPPELANT que le Comité des Pêches de la FAO a adopté le Plan international d'action pour prévenir, décourager et éliminer les activités illégales non reportées et non régulées le 2 mars 2001, et que le Conseil de la FAO l'a adopté le 23 juin 2001 ;

RAPPELANT que la CTOI a adopté des mesures ciblant à lutter contre la pêche INN ;

DÉCIDE :

1. De soutenir le Plan international d'action pour prévenir, décourager et éliminer les activités illégales non reportées et non régulées, et d'encourager sa mise en œuvre.
2. L'identification des navires engagés dans des activités de pêche INN devrait être faite par la CTOI à travers des procédures agréées et d'une manière juste, transparente et non discriminatoire.
3. L'établissement et la coopération en matière d'échange d'information, incluant des informations commerciales, sur les navires identifiés conformément aux procédures comme étant engagés ou supportant des activités INN, devraient être réalisés par la CTOI.

Mesures de conservation et de gestion liées à cette Résolution 01/07

[Résolution 11/03](#)

[Résolution 10/10](#)